



AQDR

AQDR nationale

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

L'AQDR dit : « Non aux coupures de Postes Canada »

Mémoire présenté devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes, le vendredi 7 octobre 2016 de 10 h 30 à 11 h 30, en vue de son étude sur l'avenir de Postes Canada.

Par Judith Gagnon, présidente de l'AQDR nationale et Claude Godbout, responsable du comité national Revenu et fiscalité de l'AQDR.

Présentation de l'organisme

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) est un organisme à but non lucratif comptant plus de 35 ans d'existence. Notre association se distingue par son implication partout au Québec, grâce à ses 42 sections dynamiques et dévouées.

Notre mission

L'AQDR est le seul organisme québécois dont la mission exclusive est la défense collective des droits économiques, politiques, sociaux et culturels des personnes âgées. Nous portons la voix de nos 25 000 membres sur la place publique, représentons leurs droits et agissons comme un moteur de changement pour l'amélioration de leur qualité de vie.

Notre vision

Nous sommes d'avis que le vieillissement est une étape de changements et de défis au cours de laquelle les personnes âgées doivent redéfinir le rôle et la place qu'elles occupent dans la communauté. Il s'agit d'une vision positive du vieillissement qui vise à maintenir ou développer le pouvoir d'agir des personnes âgées.

Nos revendications

Notre travail consiste à venir en aide aux personnes âgées, particulièrement celles en situation de pauvreté et d'isolement, dans le but d'améliorer leur qualité de vie. Collaborer à l'adoption de politiques gouvernementales visant l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités socioéconomiques et la diminution des préjugés envers les aînés est au cœur de nos revendications.

Mise en contexte

Lorsque Postes Canada a annoncé en décembre 2013 sa décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile dans les milieux urbains afin de faire des économies, aucune mesure n'a été prévue pour les personnes âgées qui doivent par toutes les températures sortir de chez elles pour prendre leur courrier, peu importe leurs problèmes de santé ou de mobilité. À moins de le faire prendre par un tiers avec les risques d'abus que cela comporte.

Fermement opposée à la fin de la livraison du courrier à domicile, l'AQDR déplore les conséquences sociales, économiques et sécuritaires de cette décision. En effet, celle-ci va se répercuter sur l'ensemble de la population canadienne, mais ce sont les personnes âgées, vulnérables et ayant des limitations fonctionnelles, qui en seront les premières victimes. Et c'est au Québec, où la population vieillit plus rapidement, que l'impact se fera davantage sentir.

Quelques faits sur le vieillissement au Québec

La population vieillit rapidement : La part des 65 ans et plus passera de 17,6 % aujourd'hui à près de 26 % en 2031. Le taux d'accroissement des 65 ans et plus (112 %) et des 85 ans et plus (175 %) sera plus élevé qu'au Canada, et c'est dans les régions qu'il se fera le plus sentir.

L'espérance de vie se prolonge. Un individu âgé de 67 ans peut espérer vivre jusqu'à 88,5 ans s'il s'agit d'une femme ou jusqu'à 85,7 ans s'il s'agit d'un homme.

Le nombre de personnes vivant seules augmente. En 2011, un quart (24,6 %) des personnes de 65 ans et plus vivent seules.

Les régimes publics sont insuffisants. Pour une personne seule, les prestations des régimes publics demeurent inférieures au seuil de faible revenu fixé à 24 150 \$. Près de la moitié des Québécois de 65 ans et plus perçoivent le Supplément de revenu garanti.

À la retraite, les femmes sont nettement désavantagées au plan financier. Elles vivent avec moins de 60 % du revenu de retraite moyen des hommes.

Constats et recommandations

Un pas de plus vers la perte d'autonomie des aînés

Constat 1 – Coupures dans les services de proximité

Plusieurs services de proximité ont été réduits, tarifés ou coupés au Québec : sous-financement des services à domicile, difficulté d'accès aux médecins de famille et aux services sociaux, diminution de l'offre de transport adapté, fermeture des guichets bancaires, etc. À cette liste non exhaustive, s'ajoute l'arrêt du service de livraison du courrier à domicile. Enfin, la perte de ces services affecte davantage les régions éloignées, où le vieillissement de la population s'accroît d'ailleurs plus rapidement que dans les grands centres urbains.

Constat 2 – Vulnérabilité face aux conditions météorologiques

Retirer le service de livraison à domicile compliquera la vie de bien des aînés et des personnes à mobilité réduite, surtout considérant les conditions hivernales susceptibles d'occasionner certains accidents. Par exemple, au Canada, les chutes sont à l'origine de 9 % des visites des personnes âgées de 65 ans et plus aux services d'urgence. Au Canada comme au Québec, les chutes constituent la principale cause des hospitalisations à la suite d'une blessure chez cette population. Au Québec, environ 16 000 Québécois âgés de 65 ans et plus sont hospitalisés annuellement en raison d'une chute.

Constat 3 – Pression supplémentaire sur les proches aidants et les bénévoles

La décision de Postes Canada de mettre fin au service de livraison à domicile mettra une pression supplémentaire sur les proches aidants et les bénévoles qui devront fort probablement aller chercher le courrier des aînés en perte d'autonomie.

Constat 4 – Faible taux de branchement et de littéracie numérique

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), seulement 32 % des aînés de 65 ans et plus utilisent Internet. Parmi ceux-ci, 44,5 % ont affirmé utiliser Internet pour des paiements de factures ou des transactions bancaires. Il serait donc mal avisé de ne pas tenir compte de ces 421 775 Québécoises et Québécois qui ne conjuguent pas avec les technologies de l'information.

Recommandation 1

Que Postes Canada prenne en compte les besoins d'une population vieillissante en rétablissant et en maintenant un service de livraison à domicile afin d'aider les personnes âgées à demeurer chez elles le plus longtemps possible et ainsi améliorer leur qualité de vie.

Une exclusion toujours plus grande des personnes âgées**Constat 5 – Perte du rôle social des facteurs et factrices**

Pour les personnes âgées, le facteur a une importance particulière, notamment pour celles qui vivent de manière relativement isolée dans un grand centre urbain. Le facteur constitue un lien social quotidien et un repère. Il est parfois la seule personne qu'un aîné peut voir dans la journée. Étant donné qu'il connaît la personne et ses habitudes, il peut agir en cas de problème.

Constat 6 – Une preuve de condition médicale discriminatoire

L'exigence d'une preuve de condition médicale pour que les citoyens conservent le service de livraison du courrier à domicile ou obtiennent des mesures d'adaptation pour la livraison aux boîtes postales communautaires est une intrusion à la vie privée, une entrave à la confidentialité des renseignements personnels en plus d'être absolument discriminatoire et de leur occasionner des frais de consultation.

Constat 7 – Négligence dans l'accessibilité physique des lieux de services et des boîtes postales

La notion d'accessibilité universelle avancée dans le Plan d'action de Postes Canada ne rejoint pas celle prônée dans la Politique municipale d'accessibilité universelle adoptée par la Ville de Montréal ni le plan d'action Municipalité Amie des Aînés (MADA). En 2013, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaissait que le Québec était la société la plus avancée au monde dans l'application de l'approche « amie des aînés » et qu'il joue un rôle de leader mondial.

Recommandation 2

Que Postes Canada consulte les aînés, les fournisseurs de services sociaux et de santé en vue de concevoir et de mettre à l'essai de nouveaux services qui seraient offerts par les facteurs et factrices, en mettant l'accent sur des services de suivi auprès des aînés et des personnes ayant une incapacité.

Recommandation 3

Que Postes Canada mette tout en œuvre pour respecter les engagements pris par les municipalités envers leur population en matière d'accessibilité universelle, en respectant l'approche « amie des aînés » reconnue par l'Organisation mondiale de la santé.

Des conséquences économiques pour les aînés

Constat 8 – Création de deux classes d'aînés par l'offre de service de l'entreprise privée

Le fait de déléguer des services postaux à domicile aux entreprises privées affectera davantage les aînés à faible revenu et à mobilité réduite. Si le service postal a pour motivation la recherche du profit, nous aurons deux classes d'aînés : ceux qui pourront se permettre le service et ceux qui devront désormais s'en passer.

Constat 9 – Facturation de frais aux gens qui désirent la livraison à domicile

Le groupe de travail sur l'avenir de Postes Canada propose d'imposer des frais de 88 \$ par adresse pour maintenir le service de courrier à domicile ou de 124 \$ par adresse si la société d'État décidait de rétablir le service pour tous. Cette tarification nous apparaît comme une taxe régressive qui touchera directement les personnes les plus vulnérables de notre société.

Constat 10 – Mises à pied ou à la retraite des travailleurs et travailleuses de Postes Canada

Il existe malheureusement de nombreux obstacles à la réintégration des aînés sur le marché du travail. Par exemple, la santé précaire, les responsabilités à titre de proche aidant, le départ à la retraite obligatoire à un certain âge ou même les perceptions erronées et les attitudes négatives envers les aînés (âgisme). Le vieillissement de la population constitue justement une occasion de mettre en valeur l'expérience et les compétences des travailleurs plus âgés et de leur offrir des possibilités d'emploi plus variées.

Recommandation 4

Que Postes Canada recherche des alternatives à l'arrêt des services de livraison du courrier à domicile et offre des modalités de retraite qui correspondent aux besoins de ses travailleurs et travailleuses.

Conclusion

Depuis des années, les services de Postes Canada ont connu des changements importants : fermeture de bureaux de poste, relocalisation de plusieurs d'entre eux dans des lieux commerciaux privés, éloignement des lieux de réception des colis puisque les points de services ont diminué, installation de boîtes postales communautaires, etc.

Le droit des aînés, leur autonomie et le maintien à domicile font partie d'un maillon important de l'offre de service de proximité pour les personnes âgées. L'arrêt du service de courrier à domicile réduit l'autonomie des personnes âgées et va à l'encontre de la Politique de maintien à domicile préconisée par le gouvernement québécois.

Finalement, les conséquences des décisions du fédéral en matière de service postal auront des impacts particulièrement importants sur le Québec en raison du vieillissement accéléré de sa population. Il est donc primordial de prendre en considération cette particularité démographique dans la transition des services de Postes Canada.